

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 février 2025

**ENERGIES RENOUVELABLES - PHOTOVOLTAÏQUE STADE JEAN GIRARD
LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCESSION DE TRAVAUX**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

La décision que nous avons à prendre est importante: le choix du mode de gestion de l'installation photovoltaïque du stade Jean Girard.

Ce choix ne doit pas être dicté par des slogans ou des effets de mode, mais bien par une analyse rigoureuse, chiffrée et responsable.

Le constat est simple : la gestion publique est de loin la plus avantageuse pour notre collectivité.

1/ Notre investissement peut être rapidement amorti :

L'installation représente un coût total de **700 000 €**. Mais en régie publique, nous récupérons **20 % de TVA**, ce qui ramène notre investissement réel à **560 000 €**.

Or, cette somme peut être rapidement amortie :

- Avec une **vente totale** de l'électricité produite, nous pourrions générer **92 400 € par an**, soit **1,85 million € sur 20 ans**.
- Avec **50 % d'autoconsommation**, nous combinons des économies d'énergie et la vente du surplus, pour un gain annuel de **115 500 €**, soit **2,31 millions € sur 20 ans**.

Dans les deux cas, **notre investissement est amorti en moins de 6 ans**.

Inversement, une délégation à un opérateur privé ne nous rapporterait qu'un loyer annuel de 30 000 € maximum, soit 600 000 € sur 20 ans : quatre fois moins !

2/ Nous gardons la main sur notre transition énergétique :

En conservant la gestion publique, nous restons **maîtres de notre production et de notre consommation d'énergie.**

- Nous réduisons la facture électrique du stade et d'une trentaine de bâtiments communaux, plutôt que de financer les profits d'un exploitant privé.
- Nous préservons notre indépendance face aux fluctuations des tarifs et aux choix stratégiques d'un prestataire extérieur.
- Nous renforçons l'engagement écologique de notre commune, avec un projet local et durable.

3/ Le coût de gestion est minime pour un bénéfice majeur :

Certains diront que la gestion publique implique des charges supplémentaires. C'est faux.

- La maintenance est estimée à **7 000 € par an, soit moins de 1 % des revenus générés.**
- La gestion administrative peut être intégrée aux services municipaux ou confiée à un prestataire, sans perdre le contrôle stratégique du projet.

Autrement dit, **nous avons ici une opportunité unique de générer des revenus pérennes pour notre commune, tout en renforçant notre autonomie énergétique.**

Faisons le choix du bon sens et de l'intérêt de la Ville.

Alors, que nous propose la gestion privée ?

Un chèque de 30 000 € par an, en échange d'un investissement que nous sommes parfaitement capables d'amortir nous-mêmes en 6 ans. Un mauvais calcul !

4/ Une Délégation de Service Public pour une durée de 27 ans pour la seule couverture d'un parking est un non-sens au plan de la gestion.

D'une part, on délègue la gestion à une société privée pour plus d'un quart de siècle.

D'autre part, **on se condamne à un éparpillement de la gestion** si demain dans d'autres quartiers de notre ville nous installons d'autres équipements photovoltaïques, puisqu'il faudra à ce moment là recommencer des procédures d'appel d'offres dont absolument rien n'indique que ce sera le même délégataire qui sera attributaire d'un nouveau marché.

Résultat : **on multiplie les gestionnaires au lieu de les rassembler tous sous l'égide d'une régie municipale ou –ce qui serait mieux encore- communautaire.**

Ne nous privons pas d'un levier de développement économique et écologique pour notre territoire.

Gardons le contrôle, faisons confiance à notre capacité de gestion et investissons intelligemment pour l'avenir de notre commune.